

# **La Mairie de Montpellier perd son second procès contre BDS France Montpellier**

## **UNE INSTRUMENTALISATION DE LA JUSTICE À DES FINS POLITIQUES**

En un quart d'heure l'audition était « pliée ». La juge qui avait déjà prononcé la relaxe lors du premier procès de la Mairie contre José-Luis a estimé, à juste titre, que déjà trop de temps avait été perdu. Tout en respectant scrupuleusement la procédure elle a prononcé la relaxe : « Tapage nocturne à 19h39 au mois de juin à Montpellier, j'ai quand même vérifié les horaires de lever et coucher du soleil mais il faisait soleil. » Le commissaire représentant le ministère public n'a fait aucun commentaire ni posé aucune question au prévenu ni aux témoins, pressé lui aussi d'en finir. Le prévenu et son avocat ont également abrégé leur défense tant il était évident que le tribunal avait conscience de l'instrumentalisation de la justice à des fins politique par la mairie de Montpellier...

## **LE HARCELLEMENT DE BDS FRANCE MONTPELLIER DOIT CESSER !**

L'affaire n'en coûtera pas moins de 1000€ environ pour BDS France Montpellier et beaucoup de temps perdu. Mais aussi un climat de stress permanent bien entretenu par la mairie de Montpellier qui depuis 2015 s'efforce – en vain ! – de chasser de la Comédie les drapeaux palestiniens, les panneaux d'informations, les diffusions de tracts et les explications et informations fournies par les militant.e.s BDS à l'occasion des nombreux stands. En effet malgré les intimidations , les plaintes et PV, BDS France Montpellier a maintenu les stands jusqu'à ce que la police nationale, sur ordre du préfet, démonte et emporte le 7 mars chapiteau et deux tables (qu'ils refusent de rendre!). C'est le second chapiteau mis hors service par la police. D'où les nouvelles formes

d'intervention du comité pour maintenir la visibilité de la Palestine sous apartheid et sous pandémie pendant l'état d'urgence pseudo sanitaire en France.

## **LES PROCHAINES ÉCHÉANCES SERONT UN TEST**

3 contraventions pour « bruit » ont été dressées par la police municipale: 18 mai, 16 juin et 30 juin 2018. Nous avons refusé de payer les deux premières d'où les procès intentés – et perdus – par la Mairie. Après deux procès perdus, la Mairie va-t-elle persévérer dans l'échec ou va-t-elle renoncer au troisième procès en cours de procédure mais non encore annoncé ?

Le 16 mai dernier lors de notre première action de déconfinement place de la Comédie le préfet a envoyé sa police distribuer 6 contraventions de 4ème catégorie (135 €) aux militant.e.s BDS pour « participation à une manifestation interdite sur la voie publique ». Cette verbalisation relève du même tribunal de police que les précédents procès. Nous allons contester le motif de la verbalisation... la préfecture va-t-elle tirer les leçons des précédents procès perdus ou foncer tête baissée dans le rouge du drapeau palestinien ?

**C'EST GRÂCE À VOTRE SOLIDARITÉ ET VOTRE SOUTIEN QUE NOUS CONTINUONS À PORTER LA PALESTINE PLACE DE LA COMÉDIE (et ailleurs) !**

Merci à vous tous et vous toutes ! En 2015 pendant que la police tentait d'embarquer le stand (et à fini par casser l'armature), vous avez versé plus de 300€ au moment même de l'agression. Nous avons ainsi pu racheter un chapiteau. Le 7 mars dernier idem, pendant que la police démontait le stand et malgré le barrage de la police qui tentait d'isoler le stand, vous avez versé 174€ en quelques minutes. Les frais du premier procès ont été entièrement couverts par la collecte et la nouvelle collecte lancée le 21 mai dernier pour les frais du second procès a très bien démarré... Alors « on est là ! ».

AVEC VOUS ET GRÂCE À VOUS : ON LÂCHE RIEN !

